

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2018

PREMIER PAQUET MOBILITÉ - (N° 681)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 70, substituer aux mots :

« serait grandement facilitée par »

le mot :

« nécessite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser le texte afin d'être transparent sur la réception qui en sera faite.